- Veuillez détailler dans cette partie tous les mécanismes de structuration des prix pour vos prestations. Veuillez noter que votre offre **financière <u>ne doit pas être mentionnée ici et doit être indiquée à l'annexe A.2 – Proposition financière</u>**, mais que tous les critères qui peuvent affecter vos prix doivent être spécifiés. **Dans le cas où vous soumettez une offre pour plusieurs Option, veuillez imprimer ce document en plusieurs exemplaires, indiquant ci-dessous la structure de prix pour chaque Option.**

I. <u>Sélection des options</u>

Indiquez pour quels lots vous faites une offre	
Option 1 : Mobile Money (Argent mobile)	☐Oui ☐Non
Option 2 : Livraison par l'intermédiaire d'un agent de distribution/vente au comptoir - par l'intermédiaire d'une institution formelle ou informelle agissant en tant qu'intermédiaire - y compris les agents de transfert de fonds et les négociants	☐Oui ☐Non

II. <u>Structure des prix</u>

Le DRC attend du PSF qu'il présente sa structure de prix afin de comprendre la répartition des coûts et la manière dont les coûts seront calculés pour le programme du DRC. Vos prix ne sont pas attendus dans cette section mais dans les Options définis dans l'annexe A.2 – Proposition Financière.

Catégories	Questions	Réponses
Coûts fixes, marginaux et autres - pour chaque partie (y compris le bénéficiaire)	Quels sont les coûts liés aux services de transfert de fonds (coûts fixes, frais de transaction, autres frais, assurance, ouverture/fermeture de compte, cartes, matériel, installation, retrait, assistance, etc.)	
	Le coût est-il déterminé par transaction, sous forme de taux ou de pourcentage forfaitaire ou établi au cas par cas ?	
	Quels sont, le cas échéant, les coûts supportés par le bénéficiaire, les commerçants ou d'autres acteurs ?	
Variables *(échelle, distance, sécurité, devises/taux de*	Ces coûts seraient-ils différents si ces services étaient offerts dans des régions éloignées, des zones difficiles d'accès et des zones peu sûres ? Si oui, comment ?	
	Quelles économies de coûts par transaction proposez-vous pour des sommes plus importantes ou un nombre plus élevé de bénéficiaires de paiements ?	

change, transfert ex ante/ex post, etc.)	Proposez-vous une tarification régressive basée sur le montant total des transferts effectués ? Veuillez préciser votre fourchette de taux régressifs.	
	Si un taux régressif est proposé pour la signature du contrat-cadre, quelles sont les modalités d'application ? (Le meilleur pourcentage s'applique-t-il à tous les montants transférés ou seulement aux montants qui ont dépassé le seuil d'application du taux dégressif) ?	
	Quelles sont les autres variables qui influencent le coût du service de transfert ?	
Mode de paiement proposé, calendrier	Quelle est la méthode et le calendrier proposés pour le paiement i) du montant du transfert et ii) des frais de service et autres frais connexes ?	
	Si le paiement a lieu ex-post, cela a-t-il une incidence sur la tarification définie au point I. Coûts fixes, marginaux et autres	
Autres informations pertinentes	Quel est le délai de remboursement des fonds non distribués ? DRC exige un remboursement dans un délai maximum de cinq jours ouvrables après validation de la réconciliation finale, sauf redistribution préalablement autorisée. Quelles procédures et quels délais appliquez-vous pour signaler, documenter et régulariser les transactions rejetées, annulées ou non exécutées ?	

III. Validité et exhaustivité du devis

Je confirme sans équivoque par la présente qu'il n'y a pas de coûts supplémentaires ou de variations dans la structure de prix autres que ceux indiqués dans la présente proposition financière.

☐Oui ☐Non

Durée de validité de l'offre Au moins [36] mois	
Devise	
Nom de la société	
Nom du représentant ayant rempli l'offre	

Date de soumission	
Signature et cachet de la société	